



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2018

Le 19 mars de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTO, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 13 mars 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTO Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, NOWACZYK Claire (arrivée à 19h59), RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien (départ à 19h50 démission), PERRIER Marc

Absents représentés :

- GACHET Chantal donne procuration à RABEYRIN David

Absents : CHAMBON Valérie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie,

Ouverture de la séance : 19h30

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des 22/01/2018 ET 29/01/2018

> Mis aux voix les procès-verbaux des 22/01/2018 et 29/01/2018 sont adoptés à l'unanimité

Monsieur le maire demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour. Il invoque une situation d'urgence.

- Prise en charge des frais relatifs à l'évacuation de cadavres ou parties de cadavres d'ovins en décomposition, nettoyage, désinfection, désodorisation et dératisation des

lieux de stockage des cadavres ou parties de cadavres chez un particulier selon l'arrêté préfectoral N° ARS/DD43/2018/02 du 13 mars 2018.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'inscription de cette question à l'ordre du jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : GARDETTE Davy, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien) :

- Accepte la prise en charge par la commune des frais cités plus haut.

FINANCES LOCALES

1/ vente de tapis à la commune de Saint Didier en Velay

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la vente de tapis à la commune de Saint Didier en Velay

2/ Cout d'un élève 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le cout d'un élève 2017 : 707.45€

3/ Cout du transport scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : RABEYRIN David)

- Approuve le cout journalier du transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 : 194.33€

4/ Compte de gestion 2017 : Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2017 du budget principal

5/ Compte administratif 2017 : budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2017 du budget principal

6/ Affectation des résultats 2017 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'affectation des résultats

7/ Compte de gestion 2017 Budget assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2017 du budget assainissement

8/ Compte administratif 2017 Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement

9/ Transfert des résultats du budget assainissement au budget annexe assainissement de la CCLS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le transfert des résultats du budget assainissement de la commune au budget annexe assainissement de la CCLS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Désignation des membres de la CLECT auprès de la CCLS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne les membres de la CLECT comme suit :
- Marc PERRIER (Titulaire)
- Antoine LARDON (Titulaire)
- Davy GARDETTE (Suppléant)

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Marché de travaux – Pont de Chabannes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux pour la réfection du Pont de Chabannes avec l'entreprise SARL SOCOBAT

FONCTION POLITIQUE

1/ Convention assistance retraite – CDG43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de la convention assistance retraite auprès du CDG43

2/ Protection sociale complémentaire – mandat CDG43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne mandat au CDG43 pour lancer une consultation dans le cadre de la protection sociale complémentaire

La séance est levée à 21 heures